

Pratiques de la communication

Développer les compétences des étudiants en communication écrite et orale



PLOUCHARD Pascal (2019). Apprendre l'activité de synthèse par les méthodes agiles et visuelles, *Pratiques de la communication*, n°1, septembre 2019.

ANNEXES

- **Annexe 1 : liste des documents distribués pour la synthèse**
- **Annexe 2 : Synthèse légalisation du cannabis : proposition d'un plan détaillé**

Annexe 1 : liste des documents distribués pour la synthèse

Document principal : Légaliser le cannabis. Arguments légaux et médicaux en faveur d'un changement de modèles. Francis Caballero - Amine Benyamina, mai 2018

Document 1 : Le cannabis et les consommateurs ont changé. Nathalie Szapiro-Manoukian Mis à jour le 08/10/2017 à 16:32 Publié le 08/10/2017 à 16:32

Document 2 : « *Légalisation ou dépénalisation du cannabis : un faux débat par excellence* ». Juliette Singeot Mis à jour le 12/10/2016 à 17:02 Publié le 12/10/2016 à 17:01

Document 3 : *Cannabis : « hors la répression, quelles autres solutions ? »*. Nathalie Szapiro-Manoukian Mis à jour le 08/10/2017 à 16:45 Publié le 08/10/2017 à 16:45

Document 4 : « *La légalisation du cannabis peut faire augmenter la consommation* ». Mickaël Deneux AFP agence Publié le 06/10/2017 à 18:38

Document 5 : « *La réforme de la répression de l'usage du cannabis : un pétard mouillé ?* ». Raymond Taube, Directeur de l'Institut de Droit Pratique, vendredi 2 février 2018 - 14H11

Document 6 : « *Cannabis : la loi bientôt assouplie ?* ». Lionel Laparade, Ladépêche.fr 22 janvier 2018

Document 7 : « *Le vrai du faux. Oui, la France est le pays le plus consommateur et le plus dur en matière de cannabis* ». Antoine Krempf, Radio France, publié le 12/06/2018 | 14:54

Document 8 : Les dangers du cannabis chez l'adolescent. www.passeportsante.net

Document 9 : Cannabis : le légaliser ? La sécurité serait renforcée en France, pour 3 raisons. Géraldine Guilpain, Présidente des JRG. L'Obs., le plus. Témoins, experts, opinions

Annexe 2 : Synthèse légalisation du cannabis : proposition d'un plan détaillé

Selon l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT), la France compte 700 000 usagers quotidiens de cannabis ; 5 millions de Français en ont déjà fumé, et la consommation chez les adolescents est en hausse : près d'un jeune de moins de 17 ans sur deux a déjà consommé du cannabis en 2016, soit une hausse de 6 points par rapport à 2011. La France en effet reste le plus gros consommateur de cannabis en Europe. Paradoxalement, alors qu'un certain nombre de pays se sont engagés dans la voie de la légalisation de cette substance, la France pratique une politique de répression forte. Cette politique n'a visiblement pas d'impact sur la consommation, au point que certains spécialistes affirment qu'il n'y a pas de corrélation entre la répression et la consommation. En 2018, l'État français a souhaité adoucir la répression envers les consommateurs. Mais cette petite réforme élude le débat de la légalisation, et, pour un certain nombre d'acteurs (médecins, addictologues, économistes), ne réglerait aucun problème. La synthèse suivante propose d'examiner les arguments concernant les avantages et les méfaits d'une légalisation du cannabis, tant du point de vue juridique que du point de vue médical.

1. Le cannabis : comme toute drogue, une substance dangereuse

Le cannabis est un psychotrope dangereux. Comme toute drogue, il a des impacts sur la santé de l'individu et sur sa vie sociale.

- 1.1. Mélangé au tabac, le cannabis fait courir les mêmes risques connus du tabagisme classique
- 1.2. On note des effets sur le cerveau. Addiction au THC. Particulièrement préoccupant chez les sujets jeunes, dont le cerveau est en pleine maturation.
- 1.3. Il a été établi des liens avec d'éventuels cas de schizophrénie.
- 1.4. Il a également été établi des risques d'accident vasculaire cérébral ou hémorragique.
- 1.5. Les incidences comportementales sont réelles : léthargie, isolement, dépression.
- 1.6. Les risques de décrochage scolaire sont renforcés, dus aux effets du cannabis sur la mémoire et la capacité attentionnelle.
- 1.7. Comme la consommation d'alcool, les risques d'accidents de la route augmentent.

2. Légaliser l'usage du cannabis reviendrait pourtant à mieux protéger le consommateur

Ce stupéfiant est prohibé depuis deux siècles (première loi en 1816). La législation française, fondée sur la loi de 1970, a renforcé l'aspect répressif en 1992. Pourtant, malgré cette politique qui vise à protéger la jeunesse et éradiquer les trafics, le cannabis est le premier produit illicite consommé par les jeunes. La légalisation du cannabis permettrait en réalité de mieux protéger le consommateur.

- 2.1. On relève trois approches de politiques publiques en matière de consommation de cannabis : la répression, la dépénalisation, la légalisation. La France a fait le choix de la

répression. Pourtant, cette politique a un effet très marginal sur la baisse de la consommation.

2.2. La dépénalisation concerne 30 pays plus 4 de manière partielle. C'est une solution modérée. Ces pays autorisent en général une consommation personnelle de drogues en petites quantités. Au Portugal, la dépénalisation n'a pas entraîné une hausse de la consommation. Elle a permis au passage de désengorger les services de police et les tribunaux.

2.3. Le cannabis fabriqué illégalement est très chargé en THC, la substance addictogène la plus dangereuse. Le contrôle de la fabrication de ce produit permettra d'assurer une traçabilité et d'offrir au consommateur un produit avec plus de CBD (cannabidiol).

2.4. L'argent mis à perte dans la répression pourra servir à la mise en place de campagnes d'information, notamment auprès des publics fragiles (adolescents, personnes vulnérables).

2.5. Au même titre que le tabac ou l'alcool, légaliser ce produit le rendra moins attirant auprès des jeunes, et permettra de mettre en place une politique de restriction voire d'interdiction de ce produit envers certaines catégories de populations sensibles.

2.6. Légaliser cette substance permettra de développer l'usage du cannabis à des fins thérapeutiques, usage qui a fait ses preuves dans le traitement de certaines pathologies (douleurs, dépression, anxiété, épilepsie ...).

3. Les choix d'une légalisation : monopole d'État ou marché libre

L'ONU reconnaît que la guerre à la drogue est un échec. Plusieurs pays ont ainsi dépénalisé ou légalisé la consommation du cannabis. La France doit trouver son propre modèle. Deux philosophies s'affrontent : la mise en place d'un marché libre ou celle d'un monopole d'État.

3.1. Soit on crée une « Française du Cannabis ». Celle-ci permettra de délivrer des permis aux cannabiculteurs.

3.2. Il faut encourager une production naturelle et biologique de qualité. Les territoires d'outre-mer sont prêts à produire de l'herbe.

3.3. Le producteur respectera des normes sanitaires et environnementales édictées par l'État.

3.4. Soit on imagine un marché libre, où différents acteurs industriels se lanceraient dans la culture du cannabis, ce qui permettrait l'innovation et la recherche de la qualité, au lieu d'une fabrication étatique standardisée.

3.5. Mais le monopole d'État serait mieux accepté par l'opinion. Le cannabis reste une drogue dangereuse : les acteurs privés pourraient vouloir fabriquer un produit toujours aussi addictogène.

3.6. Cette légalisation permettra en tous les cas de créer des emplois directs et indirects (production, distribution). La START UP du chanvre estime une fourchette de 33000 à 79000 emplois créés.

3.7. Enfin, l'État récupèrera des taxes fiscales pour financer les politiques d'information, de prévention et de soins.

